

**ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE**

Samedi 25 novembre 2023 A VILLENAVE D'ORNON

ACCUEIL DES CLUBS PAR LE DIRECTEUR DU DISTRICT DE LA GIRONDE

Monsieur Nicolas SOULE, Directeur Général du District accueille les Présidents et/ou représentants des clubs à la salle « LE CUBE » de Villenave d'Ornon et présente l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Financière (information publiée sur le site du District et documents publiés sur Footclubs).

Il invite ensuite le Président du District de Football de la Gironde pour son allocution.

Nicolas SOULÉ, Directeur Général du District de la Gironde invite Madame Catherine BRICHARD, Présidente du Comité Départementale Olympique et Sportif de la Gironde à prendre la parole.

ALLOCUTION DU PRESIDENT DU DISTRICT**LE QUORUM ELECTORAL**

Madame LAGARDE Valérie, Secrétaire Générale du District de la Gironde, indique que les quorums nécessaires étant atteints, l'assemblée peut valablement se dérouler.

Il est précisé que les pourcentages des votes indiqués dans ce procès-verbal sont calculés sur les voix exprimées, l'abstention n'est pas prise en compte, mais seulement indiquée

236 clubs ont été convoqués pour un total de 872 voix. A la fin de l'émargement, 151 clubs sont présents (ou représentés) pour un total de 666 voix.

QUESTION TEST

L'équipe de France gagnera-t-elle l'euro 2024 en Allemagne ?

- Oui – 523 voix
- Non – 97 voix
- Abstention – 46 voix

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 JUIN 2023 A SAINT JEAN D'ILLAC

La Secrétaire Générale, Valérie LAGARDE fait voter l'adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du vendredi 16 juin 2023 à Saint Jean d'Ilac.

- Pour – 589 voix
- Contre – 26 voix
- Abstention – 51 voix

Les Présidents et/ou représentants des clubs ont adopté ce procès-verbal à la majorité.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2022/2023

Le Directeur donne ensuite la parole au Président de la Commission des Finances Frédéric HUGUET pour la présentation des comptes annuels et le rapport financier de l'exercice 2022/2023.

Après un propos introductif sur le mode opératoire d'arrêté des comptes, Frédéric HUGUET présente les comptes de l'exercice clos au 30.06.2023.

La présentation est annexée à ce PV (**Annexe 1.1 et Annexe 1.2**)

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

Samedi 25 novembre 2023 A VILLENAVE D'ORNON

INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Madame Chloé ROLLAND – Commissaire aux comptes indique à l'assemblée qu'elle ne fait pas lecture de ce rapport, sachant que les clubs l'avaient à disposition sous Footclub. **(Annexe 2)**. Elle présente alors une synthèse de sa mission tout en la rappelant.

Sa mission repose sur 2 volets.

1. Regarder la partie organisation qu'il appelle le contrôle interne (organisation, procédures, tâches de chacun et ne trouver aucune faille)
2. Approbation des comptes qui ont été présentés. La Commissaire aux comptes les certifie dans observation, sans réserve.

APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE ET QUITUS DE GESTION AU COMITÉ DE DIRECTION SUR L'EXERCICE

VOTE - APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2022/2023 ET QUITUS DE GESTION AU COMITÉ DE DIRECTION SUR L'EXERCICE 2022/2023

Résultat du vote :

- Pour – 570 voix
- Contre – 28 voix
- Abstention – 68 voix

Les Présidents et/ou représentants des clubs ont adopté les comptes et du rapport financier de l'exercice 2022/2023 et quitus de gestion au comité de direction sur l'exercice 2022/2023.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat net dégagé au cours de l'exercice est excédentaire de 86 683 € (Quatre-vingt-six mille six cent quatre-vingt-trois euros)

Il vous est proposé d'affecter le résultat à hauteur de 99 756 €uros en réserve pour investissement, le solde étant imputé sur les autres réserves pour -13.103 €uros.

- Pour – 560 voix
- Contre – 42 voix
- Abstention – 64 voix

Les Présidents et/ou représentants des clubs ont adopté la proposition d'affectation du résultat.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Ce rapport a été mis à la disposition des clubs via Footclubs **(Annexe 3)**.

Madame Chloé ROLLAND – Commissaire aux comptes indique à l'Assemblée que les conventions réglementées sont des conventions qui peuvent exister entre l'association et ses dirigeants.

- Pour – 609 voix
- Contre – 08 voix
- Abstention – 49 voix

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

Samedi 25 novembre 2023 A VILLENAVE D'ORNON

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2023/2024

Monsieur HUGUET Frédéric, Président de la Commission des Finances explique la création de ce budget. Il tient également compte du fait que le District n'a pas modifié la tarification au niveau des clubs. Aucune augmentation tarifaire n'a été pratiquée dans cette nouvelle saison. Monsieur HUGUET Frédéric procède alors au détail de ce budget (**Annexe 4**).

Résultat du vote :

- Pour – 505 voix
- Contre – 85 voix
- Abstention – 76 voix

Les Présidents et/ou représentants des clubs ont adopté ce budget prévisionnel.

INTERVENTION DE LA SECRETAIRE GENERALE - VALERIE LAGARDE

- La secrétaire générale fait un point sur cette première partie de saison 2023/2024.
- Valérie LAGARDE souhaite mettre en avant l'ensemble des collaborateurs du District de la Gironde.
- Elle fait également une Présentation des dispositifs FAFA
- Présentation des nouveautés 2023/2024 du Programme Éducatif Fédéral

PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 14 DES REGLEMENTS SPORTIFS

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>ARTICLE 14 - Championnats seniors D3/D4 : Joueur – Remplaçant – Arbitre Assistant</p> <p>- La désignation d'un « joueur remplaçant – arbitre assistant » ne pourra se faire qu'en début de match et à la mi-temps. Aucun changement en cours de rencontre n'est possible.</p> <p>- L'équipe peut avoir 2 « joueurs remplaçants – arbitre assistant » par match soit 1 par mi-temps. Un joueur titulaire en 1ère mi-temps peut être « joueur remplaçant – arbitre assistant » en seconde mi-temps. Le capitaine devra avertir avant la reprise de la 2ème mi-temps l'arbitre central du changement d'arbitre assistant. »</p>	<p>ARTICLE 14 - Championnats seniors D3/D4 et jeunes U14 à U19 (garçons et filles) : Joueur – Remplaçant – Arbitre Assistant</p> <p>- La désignation d'un « joueur remplaçant – arbitre assistant » ne pourra se faire qu'en début de match et à la mi-temps. Aucun changement en cours de rencontre n'est possible.</p> <p>- L'équipe peut avoir 2 « joueurs remplaçants – arbitre assistant » par match soit 1 par mi-temps. Un joueur titulaire en 1ère mi-temps peut être « joueur remplaçant – arbitre assistant » en seconde mi-temps. Le capitaine devra avertir avant la reprise de la 2ème mi-temps l'arbitre central du changement d'arbitre assistant. »</p>

- Pour – 593 voix
- Contre – 08 voix
- Abstention – 65 voix

REMISE CARTON VERT - 2022/2023

- DE BRITO BARROS José Manuel du club du FC LOUBÉSIEN

REMISE DES MEDAILLES

- **Médaille FFF - ARGENT**
LOUBERT Christian du club AS TAILLANAISE



ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

Samedi 25 novembre 2023 A VILLENAVE D'ORNON

- **Médaille FFF - VERMEIL**
RABOISSON Michel du District de la Gironde
- **Médaille FFF - OR**
DESCHAMPS Michel du District de la Gironde

- **Médaille LFNA - VERMEIL**
CAMI DEBAT Bernard du club de LA BREDE FC
HARDY Claude du club du FC MASCARET
SAINT MARC Didier du club du PATRONAGE BAZADAIS
GAMIETTE Jean-Joseph du DISTRICT DE LA GIRONDE
LUCANTE Robert du DISTRICT DE LA GIRONDE

- **Médaille LFNA – OR**
COUTHURES Régine du club du CA CASTETS EN DORTHE
CAYLA Christian du club de l'AS CHAMBERY

- **Médaille LFNA - ARGENT**
FERDRIN Jean-Paul du club de l'UNION SAINT BRUNO
GARNIER Arnaud du F.C. DE ST MEDARD EN JALLES
LACOSTE-ROULIERE Anne du club de l'AS AVENSAN MOULIS LISTRAC
LEGLISE Eric de l'US NIZANNAISE
BRUN Laurent du club du FC MEDOC OCEAN
LUCAS Serge du DISTRICT DE LA GIRONDE
FONTEYRAUD Christine du club du FC ECUREUILS MERIGNAC ARLAC

MEDAILLE DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

- Médaille OR – JEAN-MICHEL BOULE - DISTRICT DE LA GIRONDE
- Médaille OR - HUBERT BANEY - DISTRICT DE LA GIRONDE
- Médaille OR - JEAN-JOSEPH GAMIETTE - DISTRICT DE LA GIRONDE
- Médaille ARGENT - ANDREE DELERON - DISTRICT DE LA GIRONDE

Le Président du District remercie l'ensemble des participants pour leur participation à cette Assemblée Générale et clôture l'Assemblée Générale.

Le Président du District de la Gironde,
Alexandre GOUGNARD.

La Secrétaire Générale,
Valérie LAGARDE

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE
Samedi 25 novembre 2023 A VILLENAVE D'ORNON

ANNEXE 1.1

BILAN

A C T I F	30/06/2023		30/06/2022		P A S S I F	30/06/2023	30/06/2022
	Montant brut	Amort et prov.	Montant net	Montant net			
Actif Immobilisé					Fonds propres		
Immobilisations Incorporelles					Fonds associatifs sans droit de reprise	874 147	851 357
Frais d'établissement					Fonds associatifs avec droit de reprise		
Autres immobilisations incorporelles					Dons et legs		
Immobilisations Corporelles					Subventions d'investissement		
Terrains	610 012		610 012	76 790	Réserves		
Constructions	1 943 907	25 469	1 918 438	317 105	Excédents affectés à l'investissement	1 193 794	427 060
Installations techniques, matériel et outillage	12 995	2 576	10 419	5 900	Réserve de compensation		
Autres immobilisations corporelles	762 376	108 431	653 946	10 740	Réserve de trésorerie		
Immobilisations corporelles en cours				1 022 881	Autres réserves		
Immobilisations incorporelles en cours					Report à nouveau (1)		
Immobilisations Financières					Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (2)	86 683	789 523
Participations et créances rattachées à des participations					Subventions d'investissement (renouvelables)	219 030	
Autres titres immobilisés	15		15		Provisions réglementées		
Prêts	7 000		7 000		Provision pour réserve de trésorerie		
Autres immobilisations financières	11 917		11 917	11 917	Réserves des plus-values nettes d'actif		
TOTAL I	3 348 222	136 476	3 211 747	1 445 333	TOTAL I	2 373 354	2 067 940
Comptes de liaison (1)					Comptes de liaison		
TOTAL II					TOTAL II		
Actif circulant					Provisions pour risques et charges	22 306	37 546
Stocks et en-cours					TOTAL III	22 306	37 546
Matières premières et fournitures					Dettes (3)		
Autres approvisionnements					Fonds dédiés		
En-cours de production (biens et services)					Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (4)	1 206 330	402 822
Produits intermédiaires et finis					Emprunts et dettes financières divers (5)		37 840
Marchandises					Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Avances et acomptes versés sur commandes	5 185		5 185	2 748	Redevables créditeurs		
Créances (2)					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	207 554	253 320
Créances redevables et comptes rattachés (3)	127 852		127 852	60 300	Dettes sociales et fiscales	154 819	91 088
Autres créances	399 942		399 942	94 793	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Valeurs mobilières de placement	53 796		53 796	52 693	Autres dettes (6)	18 241	20 364
Disponibilités	183 002		183 002	1 251 190	Produits constatés d'avance	417	22 750
Charges constatées d'avance	1 796		1 796	26 713	TOTAL IV	1 587 361	828 184
TOTAL III	771 573		771 573	1 488 337	TOTAL V		
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV					Ecarts de conversion (passif)		
Primes de remboursement des obligations V					TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V)	3 983 320	2 933 670
Ecarts de conversion (actif) VI							
TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V+VI)	4 119 795	136 476	3 983 320	2 933 670	TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V)	3 983 320	2 933 670

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

Samedi 25 novembre 2023 A VILLENAVE D'ORNON

ANNEXE 1.2
DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL - COMPTE RESULTAT SAISON 2022/2023

CHARGES	2022/2023	2021/2022	PRODUITS	2022/2023	2021/2022
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et matières premières	12 185	4 952	Ventes de marchandises		
Variation de stock marchandises et matières premières			Production vendue de biens		
Autres achats non stockés	104 889	75 995	Prestations de services	613 592	570 803
Services extérieurs	198 425	171 576	Montants nets produits d'exploitation		
Autres services extérieurs	234 854	151 970	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
Impôts, taxes et versements assimilés	29 253	24 585	Production stockée		
Salaires et traitements & Charges sociales	582 970	469 617	Production immobilisée		
Autres charges sociales	12 605	16 033	Subventions d'exploitation	418 969	301 406
Subventions accordées par l'association	12 770	12 040	Dons		
Dotations aux amortissements	52 820	30 352	Cotisations	21 105	20 618
Dotations aux provisions		8 300	Legs et donation	35 614	4 895
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			Reprises sur provisions et transfert de charges	30 338	37 166
Autres charges	660	5 092	Autres produits	92 277	19 123
Total des charges d'exploitation (I)	1 241 431	970 512	Total des produits d'exploitation (I)	1 211 895	954 011
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
Dotations financières aux amortissements et aux provisions			De participations		
Intérêts et charges assimilés	14 031	4 493	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	2 623	1 103
Différence négative de change			Autres intérêts et produits assimilés		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Reprises sur provisions et transfert de charges		
			Différence positive de change		
			Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (II)	14 031	4 493	Total des produits financiers (II)	2 623	1 103
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	456 115	286 365	Sur opérations de gestion	583 742	1 095 780
Sur opérations en capital			Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions			Reprises sur provisions et transfert de charges		
Total des charges exceptionnelles (III)	456 115	286 365	Total des produits exceptionnels (III)	583 742	1 095 780
TOTAL DES CHARGES (I + II + III)	1 711 577	1 261 370	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)	1 798 260	2 050 894
SOLDE CREDITEUR = EXEDENT	86 683	789 524	SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		
TOTAL GENERAL	1 798 260	2 050 894	TOTAL GENERAL	1 798 260	2 050 894

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

Samedi 25 novembre 2023 A VILLENAVE D'ORNON

ANNEXE 2



**RAPPORT SPECIAL
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2023

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901 Siège social

: 1, Rue des Catalpas
33150 CENON



ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

Samedi 25 novembre 2023 A VILLENAVE D'ORNON

Assemblée Générale Ordinaire du 25 Novembre 2023

**ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE**

Samedi 25 novembre 2023 A VILLENAVE D'ORNON

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES****Exercice clos le 30 Juin 2023**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Bordeaux, le 10 Novembre 2023

Alexandre Cattin
Commissaire aux comptes

ANNEXE 3

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

5 novembre 2023 A VILLENAVE D'ORNON



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2023

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

Siège social : 1, Rue des Catalpas
33150 CENON



ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE
Assemblée Générale Ordinaire du 25 Novembre 2023
Samedi 25 novembre 2023 A VILLENAVE D'ORNON



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Juin 2023

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 19 Novembre 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Comité de Direction et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments



collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 10 Novembre 2023

Alexandre Cattin
Commissaire aux comptes

Signé électroniquement le 10/11/2023 par
Alexandre Cattin





DISTRICT DE LA GIRONDE

Comptes au 30/06/2023

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	Net
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains	610 012		610 012	76 790	533 222
Constructions	1 943 907	25 469	1 918 439	317 105	1 601 334
Installations techniques, matériel et outill	12 995	2 576	10 419	5 900	4 519
Autres immobilisations corporelles	762 376	108 431	653 945	10 740	643 205
Immobilisations corporelles en cours				1 022 881	-1 022 881
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	15		15		15
Prêts	7 000		7 000		7 000
Autres	11 917		11 917	11 917	
TOTAL (I)	3 348 222	136 476	3 211 747	1 445 333	1 766 414
<i>Actif circulant</i>					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	5 185		5 185	2 748	2 437
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes ra	127 852		127 852	60 300	67 552
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	399 942		399 942	94 793	305 149
Valeurs mobilières de placement	53 796		53 796	52 593	1 203
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	183 002		183 002	1 251 190	-1 068 188
Charges constatées d'avance	1 796		1 796	26 713	- 24 917
TOTAL (II)	771 573		771 573	1 488 337	- 716 764
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts					
(IV) Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	4 119 795	136 476	3 983 320	2 933 670	1 049 650



DISTRICT DE LA GIRONDE

Comptes au 30/06/2023

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	874 147	851 357	22 790
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	1 193 794	427 060	766 734
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	86 683	789 523	- 702 840
Situation nette (sous total)	2 154 623	2 067 940	86 683
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	219 030		219 030
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	2 373 653	2 067 940	305 713
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges	22 306	37 546	- 15 240
TOTAL (III)	22 306	37 546	- 15 240
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associat			
Emprunts et dettes auprès des établissements de cré	1 206 330	402 822	803 508
Emprunts et dettes financières diverses		37 840	- 37 840
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	207 554	253 320	- 45 766
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	154 819	91 088	63 731
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	18 241	20 364	- 2 123
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	417	22 750	- 22 333
TOTAL (IV)	1 587 360	828 184	759 176
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	3 983 320	2 933 670	1 049 650
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétent			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			



DISTRICT DE LA GIRONDE
Comptes au 30/06/2023

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			



DISTRICT DE LA GIRONDE

Comptes au 30/06/2023

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total	Variation	%
<i>Produits d'exploitation</i>				
Cotisations	221 398	206 488	14 910	7.22
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	291 728	272 468	19 260	7.07
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	121 571	112 465	9 106	8.10
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	418 969	301 406	117 563	39.00
. Versements des fondateurs ou consommations/dot consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et tra	30 338	37 166	- 6 828	-18.37
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	92 277	19 123	73 154	382.54
Total des produits d'exploitation (I)	1 176 280	949 117	227 163	23.93
<i>Charges d'exploitation</i>				
Achats de marchandises	12 185	4 952	7 233	146.06
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	538 168	399 541	138 627	34.70
Aides financières	2 125	1 500	625	41.67
Impôts, taxes et versements assimilés	29 253	24 585	4 668	18.99
Salaires et traitements	439 912	374 439	65 473	17.49
Charges sociales	155 662	111 211	44 451	39.97
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	52 820	30 352	22 468	74.02
Dotations aux provisions				
Reportes en fonds dédiés				
Autres charges	11 305	15 632	- 4 327	-27.68
Total des charges d'exploitation (II)	1 241 431	962 213	279 218	29.02
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-65 150	-13 097	- 52 053	397.44
<i>Produits financiers</i>				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	2 623	1 103	1 520	137.81
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transfer				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placem				
Total des produits financiers (III)	2 623	1 103	1 520	137.81
<i>Charges financières</i>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et a				
Intérêts et charges assimilées	14 031	4 493	9 538	212.29
Différences négatives de change				



DISTRICT DE LA GIRONDE Comptes au 30/06/2023

	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total	Variation	%
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de pl				
Total des charges financières (IV)	14 031	4 493	9 538	212.29
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-11 408	-3 390	- 8 018	236.52
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-76 558	-16 487	- 60 071	364.35
<i>Produits exceptionnels</i>				
Sur opérations de gestion	37 760	6 348	31 412	494.83
Sur opérations en capital	581 597	1 094 327	- 512 730	-46.85
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	619 356	1 100 675	- 481 319	-43.73
<i>Charges exceptionnelles</i>				
Sur opérations de gestion	65 748	3 099	62 649	n/s
Sur opérations en capital	390 367	283 266	107 101	37.81
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et p		8 300	- 8 300	-100.00
Total des charges exceptionnelles (VI)	456 115	294 665	161 450	54.79
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	163 242	806 010	- 642 768	-79.75
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	1 798 260	2 050 894	- 252 634	-12.32
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 711 576	1 261 371	450 205	35.69
EXCEDENT OU DEFICIT	86 683	789 523	- 702 840	-89.02
<i>Evaluation des contributions volontaires en natu</i>				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				



DISTRICT DE LA GIRONDE Comptes au 30/06/2023

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

Le District de la Gironde de Football est une association loi 1901, créée avec l'accord de la Fédération Française de Football (FFF) le 8 octobre 2016 suite à la fusion et l'absorption des quatre anciens districts de la Gironde à savoir Bordeaux, Gironde- Atlantique, Gironde Est et Sauternais & Graves. C'est un organe déconcentré de la FFF, chargé d'une mission de service public délégué par l'Etat.

L'association a, entre autres, pour objet d'assurer la gestion du football sur le territoire départemental de la Gironde, et plus particulièrement, d'organiser, développer et contrôler l'enseignement et la pratique du Football, sous toutes ses formes, de délivrer des titres départementaux et procéder aux sélections départementales, de mettre en œuvre le projet de formation fédéral, d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres districts, les pouvoirs publics et le mouvement sportif.

Pour mener à bien ces projets, l'association est administrée par un Comité de Direction composé, au maximum, de 30 membres et d'un Bureau composé d'un minimum de 7 membres issus du Comité de Direction. Des commissions spécifiques sont mises en place pour traiter de sujets qui leurs sont dédiés.

Les ressources du District proviennent, notamment, des droits d'engagement des clubs dans les compétitions officielles, des amendes et droits divers, des cotisations des membres, des subventions fédérales et étatiques, de partenariats ou encore de recettes liées à l'exploitation des matchs disputés et autres manifestations organisées.

L'exercice social clos le 30/06/2023 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 30/06/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3

983 319,75 E. Le résultat net comptable est un excédent de 86

683,36 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04/11/2023 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En février 2023, l'association est entrée dans ses nouveaux locaux de Cenon. Le coût total des travaux s'élève à un peu plus de 2,5 M€ hors terrain. De plus, l'association a vendu ses locaux de Libourne pour une valeur de 578.000 €.

Durant l'exercice, l'association a fait l'objet d'un contrôle Urssaf qui a occasionné un redressement de 26,5 K€ comptabilisé en charge exceptionnelle.



DISTRICT DE LA GIRONDE **Comptes au 30/06/2023**

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement comptable ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, du règlement comptable ANC n° 2019-04 (ESSMS), et n° 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.



DISTRICT DE LA GIRONDE

Comptes au 30/06/2023

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes

annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode

des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice. Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.



DISTRICT DE LA GIRONDE

Comptes au 30/06/2023

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.



DISTRICT DE LA GIRONDE

Comptes au 30/06/2023

Traitement comptable des subventions

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en produits sur l'année de référence.
Les subventions accordées et non perçues à la date de la clôture sont comptabilisées en produits à recevoir.

Conformément au plan comptable associatif, les subventions allouées à un budget spécifique non entièrement réalisées font l'objet d'une écriture de dotation aux fonds dédiés pour la partie restant à engager, dans la mesure où le financeur a consenti la consommation de ces fonds sur l'exercice suivant.

Lorsque le financeur refuse le report de consommation des fonds sur l'exercice suivant, le reliquat de subvention non consommé est constaté en subvention à reverser.

Les subventions rattachées à des périodes postérieures à la date de clôture sont retraitées en produits constatés d'avance.

Commissaire aux Comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4.636 E.

Contribution volontaire en nature

Selon l'article 211-2 du règlement 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucrative, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si:

la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;

l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Conformément à la réglementation, l'association a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature compte tenu de l'impossibilité de les valoriser.

De plus, leur caractère étant non significatif, leur appréciation n'est pas essentielle à la compréhension de son activité.

Indemnités de fin de carrière :

Option retenue :

L'association comptabilise ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges.

Méthode de calcul retenue :

Pour l'évaluation de ses engagements retraite, l'association applique la recommandation 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 : Le champ d'application de cette recommandation et les traitements adoptés sont ceux de la norme IAS 19 «Méthode Rétrospective des unités de crédit projetées »(P.B.O)

P.B.O (Projected Benefit Obligation) : Représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon



DISTRICT DE LA GIRONDE

Comptes au 30/06/2023

irréversible ou non, évalué en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de Turn-over et de survie.

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée. Le taux d'actualisation retenu au 30/06/2023 est de 3.75 % ,

Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans et incluent

les charges sociales. Le total des engagements calculé au 30/06/23 s'élève à 22 306,29 €.



DISTRICT DE LA GIRONDE
Comptes au 30/06/2023

Abandons de frais

Les abandons de frais ont été comptabilisés en charges et produits, et non comme les années précédentes, en hors bilan. Les abandons de frais s'élèvent à 74.312 €.



DISTRICT DE LA GIRONDE
Comptes au 30/06/2023

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 919 766	3 225 466	1 815 942	3 329 290
Immobilisations financières	11 917	7 015		18 932
TOTAL	1 931 683	3 232 481	1 815 942	3 348 222

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains	24 370		24 370	
Constructions				
sur sol propre	272 159	17 457	275 185	14 431
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	7 001	11 540	7 503	11 038
Installations techniques, matériel, outillages industriels	1 093	1 483		2 576
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements	55 123	10 895	53 890	12 128
divers Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	126 603	11 446	41 746	96 303
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	486 350	52 820	399 166	136 476
TOTAL GENERAL (I+II+III)	486 350	52 820	402 694	136 476



DISTRICT DE LA GIRONDE
Comptes au 30/06/2023

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	7 000		7 000
Autres créances	11 917		11 917
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	127 852	127 852	
Autres créances	399 942	399 942	
Charges constatées d'avance	1 796	1 796	
TOTAL	548 507	529 590	18 917

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	20 240
Produits d'exploitation	51 000
Subventions/financements	21 967
Autres produits à recevoir	
TOTAL	93 207



DISTRICT DE LA GIRONDE Comptes au 30/06/2023

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires	37 546		15 240	22 306
similaires Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	8 300		8 300	
TOTAL (II)	45 846		23 540	22 306
TOTAL GENERAL (I+II)	45 846		23 540	22 306
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation			23 540	
- financières				
- exceptionnelles				

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	1 206 330	39 836	227 082	939 412
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	207 554	207 554		
Dettes fiscales et sociales	154 819	154 819		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	9 241	9 241		
Produits constatés d'avance	417	417		
TOTAL	1 578 361	411 867	227 082	939 412

**ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE**

Samedi 25 novembre 2023 A VILLENAVE D'ORNON

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	7 265
Dettes fiscales et sociales	75 276
Autres dettes	9 241
TOTAL	91 782

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

Samedi 25 novembre 2023 A VILLENAVE D'ORNON

ANNEXE 4
DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL - BP SAISON 2023/2024

CHARGES	BP 2024	Réalisé 2023	PRODUITS	BP 2024	Réalisé 2023
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et matières premières	6 000	12 185	Ventes de marchandises		
Variation de stock marchandises et matières premières			Production vendue de biens		
Autres achats non stockés	85 983	104 889	Prestations de services	660 000	613 592
Services extérieurs	138 037	198 425	Montants nets produits d'exploitation		
Autres services extérieurs	215 097	234 854	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
Impôts, taxes et versements assimilés	26 706	29 253	Production stockée		
Salaires et traitements & Charges sociales	573 918	582 970	Production immobilisée		
Autres charges sociales	12 000	12 605	Subventions d'exploitation	370 000	418 969
Subventions accordées par l'association	12 800	12 770	Dons		
Dotations aux amortissements	127 322	52 820	Cotisations	22 000	21 105
Dotations aux provisions			Legs et donation	36 000	35 614
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			Reprises sur provisions et transfert de charges	10 000	30 338
Autres charges	500	660	Autres produits	92 000	92 277
Total des charges d'exploitation (I)	1 198 364	1 241 431	Total des produits d'exploitation (I)	1 190 000	1 211 895
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
Dotations financières aux amortissements et aux provisions			De participations		
Intérêts et charges assimilés	21 264	14 031	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif		2 623
Différence négative de change			Autres intérêts et produits assimilés		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Reprises sur provisions et transfert de charges		
			Différence positive de change		
			Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (II)	21 264	14 031	Total des produits financiers (II)	-	2 623
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		456 115	Sur opérations de gestion		583 742
Sur opérations en capital			Sur opérations en capital	10 800	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions			Reprises sur provisions et transfert de charges		
Total des charges exceptionnelles (III)	-	456 115	Total des produits exceptionnels (III)	10 800	583 742
TOTAL DES CHARGES (I + II + III)	1 219 627	1 711 577	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)	1 200 800	1 798 260
SOLDE CREDITEUR = EXEDENT		86 683	SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	18 827	
TOTAL GENERAL	1 219 627	1 798 260	TOTAL GENERAL	1 219 627	1 798 260